CONTRAT D'ENGAGEMENT PERSONNEL

ŒUFS & PRODUITS LAITIERS

Type de contrat souhaité	Durée	Dates correspondantes	Retrait du panier
	12 mois	21/09/17 au 13/09/18	hebdomadaire
	6* mois	21/09/17 au 08/03/18	tous les 15 jours
	6* mois	15/03/18 au 13/09/18	

^{*}possibilité de prendre un contrat sur 6 mois uniquement si : vous êtes nouvel adhérent OU si votre situation est précaire (déménagement prévu etc.)

Jour de distribution : le jeudi

Nom. prénom:

Lieu de livraison souhaité	Lieu	Horaires de distribution
	Espace saint Germain	17h00 à 18h15
	La Ferme de Malissol (centre social)	18h45 à 19h45

Nom,	prénom co-adhérar	ıt:
	Adresse:	
	Téléphones (s):	
	Courriel:	
ET LE PRODUCTEUR		François et Marie-Hélène MOUTERDE le Cartellet, 38 780 EYZIN PINET

Téléphones: 04 74 58 49 51

mouterde.francois@wanadoo.fr Mail:

CONTACTS

ENTRE L' ADHERENT

Président	Gaetan BARBEZANGE	gaetangage@gmail.com
Secrétaire	Grégory RUBINSTEIN	g.rubinstein@me.com
Trésorier	Philippe DUPONT	fifi_dup@orange.fr
Référent	Françoise GAUTHIER	francoise.gauthier8@wanadoo.fr

IMPORTANT:

Soyez informé de l'actualité de l'AMAP du pays viennois en vous inscrivant à la newsletter via le site www.amap-vienne-org: onglet

Ce contrat se réfère à la charte des AMAP de Rhône-Alpes (version décembre 2005). Afin d'assurer un échange équitable entre le producteur et le consommateur : production de produits de qualité au plus proche de l'Agriculture Biologique et distribution personnifiée dans un esprit d'entraide et de bonne humeur. L' AMAP a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement de ce contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le présent contrat sera rediscuté lors de l'assemblée générale de mai 2016 afin de faire le bilan du contrat et de préparer le suivant.

LES PANIERS

Lait issu du troupeau de la ferme du Cartelet : 60 vaches montbéliardes et prim'holstein. La nourriture des animaux provient essentiellement des 80 ha de l'exploitation et est garantie sans OGM. Tous les laitages sont faits à partir de lait entier. Les œufs proviennent de poules élevées en plein air.

A vous de constituer votre panier. Important : panier fixé pour la durée du contrat.

	prix unitaire	quantité	sous total		prix unitaire	quantité	sous total
Lait cru 1 litre	1 €			Fromage aromatisé (cumin, poivre, paprika, ail)	1€20		
Lait cru 1/2 litre	0€60			Fromage au vin blanc	1€20		
Yaourt nature 125 g	0€40			Fromage à la gène	1€20		
Yaourt aromatisé	0€50			Buche vache	1€80		
Flan vanille/caramel 400g	3€			Tome daubée (prix au kilo)	7€50		
Yaourt 11	3€			Petits bouchons 150g	2€90		
Faisselles par 4	2€00			Beurre doux salé motte de 250g (prix au kilo)	13€90		
Faisselles par 6	2€50			Beurre doux fermier motte de 250 g (prix au kilo)	13€90		
Crème fraiche crue	2€00			Oeufs par 6	1€60		
Fromage nature	1€00			Oeufs par 12	3€20		

RECYCLAGE: pensez à rapporter les couvercles des pots de yaourt, boîtes à œufs et paniers yaourts

TOTAL:

➤ <u>ENGAGEMENTS</u>

L'adhérent consomm'acteur s'engage à :

- adhérer à l'association AMAP du Pays Viennois : 16€ minimum pour l'année 2016, à régler par chèque et à remettre au Trésorier (un reçu sera donné)
- venir prendre au lieu déterminé son panier ou le faire prendre. Il n'y aura pas de remboursement
- remettre à un membre du bureau de l'association, à la signature du contrat, le(s) règlement(s) par chèque à l'ordre de François MOUTERDE
 - soit en 1 chèque pour le montant total
 - soit en plusieurs chèques (6 ou 12 selon la durée choisie)
 Ils seront remis à François MOUTERDE en début de chaque
- s'investir dans l'association par sa participation à la vie de la structure : participation aux animations et aux distributions : pensez à vous inscrire sur le tableau d'Antoine ©
- présenter un remplaçant (s'il n'y a personne sur liste d'attente) en cas de démission avant la fin du présent contrat ; un avenant sera rédigé.

Le producteur s'engage à :

- livrer les paniers au lieu et horaires déterminés
- afficher le nom des produits avec prix et quantité sur le lieu de distribution
- mettre tout en œuvre pour respecter la quantité et la qualité prévue et prévenir en cas de problème
- faire le point sur le fonctionnement de l'exploitation

➤ <u>CALENDRIER DE DISTRIBUTION ET MONTANT</u>

Barrez les semaines sans panier :

- pour un contrat avec retrait du panier tous les 15 jours
- pour choisir des semaines sans panier (attention : nombre limité selon le contrat ; cf ci-dessous)

Engagements minimum:

Durée du contrat	Nombre de semaines autorisées sans retrait de panier
12 mois	6*
6 mois	3*

^{*}valable aussi pour un retrait de panier tous les 15 jours

	Saison HIVER																			
	2017											2	018	}						
Sept Oct Nov Dec									Jan			Fev		1	∕lar					
Jeu	21	Α	Jeu	5	Α	Jeu	2	Α	Jeu	7	В	Jeu	4	₿	Jeu	1	В	Jeu	1	В
Jeu	29	В	Jeu	12	В	Jeu	9	В	Jeu	14	Α	Jeu	11	Α	Jeu	8	Α	Jeu	8	Α
			Jeu	19	Α	Jeu	16	Α	Jeu	21	В	Jeu	18	В	Jeu	15	В			
			Jeu	26	В	Jeu	23	В	Jeu	2 8	A	Jeu	25	Α	Jeu	22	Α			
						Jeu	30	Α												

	Saison ÉTÉ																			
	2018																			
	Mar Avr Mai Juin Juil Aoû Sept																			
Jeu	15	В	Jeu	5	Α	Jeu	3	Α	Jeu	7	В	Jeu	5	В	Jeu	2	В	Jeu	6	Α
Jeu	22	Α	Jeu	12	₿	Mer	9	В	Jeu	14	Α	Jeu	12	Α	Jeu	9	Α	Jeu	13	В
Jeu	29	₿	Jeu	19	Α	Jeu	17	Α	Jeu	21	В	Jeu	19	В	Jeu	16	В			
			Jeu	26	₿	Jeu	24	В	Jeu	28	Ā	Jeu	26	Ā	Jeu	23	Ā			
						Jeu	31	A							Jeu	30	В			

Nombre de	
semaines avec	
paniers	
Montant du panier	
Somme totale à régler	
Contrat 6 mois :	
1 à 6 chèques *,	
préciser le montant	
Contrat 12 mois :	
1 à 12 chèques *,	
préciser le montant	

Cotisation (16€) Banque

N° chèque

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES (association)	ciation / adhérent /	producteur) à	le

Signatures:

de l'adhérent du producteur

d'un membre du bureau de l'AMAP du Pays Viennois

		/ amaniana
□ Je suis favorable au co-paniérage et j'accepte la communication de mes coord	OTHERS OUT	CONTOUNED